

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350  
PV du Conseil Municipal du Jeudi 24 mars à 18h30 dans la Salle des Fêtes  
Sur Convocation en date du 19 mars 2022

**Présents :**

Mesdames Sylvie ALBERT, Claire FAVREAU, Gillian BROOME, Catherine SARRAZIN  
Messieurs Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Gérard GALLAIS, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ,  
Ludovic ERABLE, Thomas TAVERNIER

**Absents excusés :**

Monsieur Daniel ARROYO BISHOP a donné pouvoir à Philippe GANTHY, M. Jean-Noël FLEGEO

**Secrétaire de séance :** M. Philippe GANTHY

**Invitée :** Mme Katia ROUET – Secrétaire de Mairie

**Ordre du Jour**

- 1) Approbation du compte-rendu du 10-02-2022
- 2) Autorisation de signer l'avenant concernant le marché des Compagnons de St Jacques
- 3) Délibération : Vote du Compte de Gestion 2021
- 4) Délibération : Vote du Compte Administratif 2021
- 5) Délibération : Vote des taux d'imposition – Etat 1259
- 6) Délibération : Vote de la participation de la Commune au SIVOS François Rabelais
- 7) Délibération : Vote des Subventions
- 8) Délibération : Affectation des Résultats 2021
- 9) Délibérations : Vote du Budget Primitif 2022
- 10) Bus scolaire
- 11) Soirée Jazz-Repas des aînés
- 12) Questions diverses

**Ordre du Jour**

- 1) Approbation du compte-rendu du 10-02-2022

**Vote : Tous Pour**

- 2) Délibération : Autorisation de signer avenant n°1 Marché des Compagnons de St Jacques

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la nécessité de régulariser la signature de l'avenant n°1 – Tranche Unique concernant le marché de Restauration du mur d'escarpe du fossé nord-est et des murs sur parcelles 237, 238 et 239.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal :

Montant initial de la tranche unique	531 888,36 € HT
Travaux en moins-value selon bilan du 24-03-2021	48 450,74€ HT
Travaux complémentaires selon devis 2012175	98 401,85€ HT
Montant total HT de la tranche unique	591 839,47€ HT

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que cet avenant a déjà été signé afin de pouvoir assurer la continuité des travaux et demande aux membres du Conseil Municipal de valider l'avenant n°1. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident l'avenant n°1 et autorisent Monsieur le Maire à contresigner l'avenant.

**Vote : Tous Pour**

### 3) Délibération : Vote du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion au Conseil Municipal et demande de le valider.

Monsieur le Maire présente les comptes et explique aux membres du Conseil Municipal les restes à réaliser, les excédents et déficits d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que la SAFER n'a pas envoyé de facture concernant la vente de la boucherie, ce qui entraîne un excédent de fonctionnement.

Concernant le déficit d'investissement, les subventions concernant les remparts n'étant pas arrivées en 2021, le déficit d'investissement apparaît. Les subventions d'investissement sont reportées sur l'année 2022,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valide le Compte de Gestion.

**Vote : Tous Pour**

### 4) Délibération : Vote du Compte Administratif 2021

Sous la présidence de M. Gérard Gallais, doyen d'âge, M. Philippe GANTHY présente le compte Administratif.

M. Philippe GANTHY explique les lignes budgétaires de l'année 2021.

M. Philippe GANTHY détaille les chiffres de dépenses et de recettes en investissement et en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent le Compte Administratif

**Vote : 11 Pour, 1 Abstention Mme Gillian BROOME**

### 5) Délibération : Vote des taux d'imposition – Etat 1259

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les taux d'imposition ont été augmenté en 2021.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux de 2021.

Taxe foncière bâti : 56,37

Taxe foncière non bâti : 67,07

**Vote : Tous Pour**

### 6) Délibération : Vote de la participation de la Commune au SIVOS François Rabelais

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le vote du Budget Primitif 2022 du SIVOS n'ayant pas eu lieu, le montant de la participation de la Commune de Taillebourg a été présenté en Conseil Syndical du 21 mars 2022 par M. Philippe GANTHY, Vice-Président du SIVOS François Rabelais.

Monsieur le Maire présente les données fournies et demande aux membres du Conseil Municipal de valider le montant de la participation.

Le montant global de la participation de Taillebourg est de 151 470,91 euros. Ce montant sera versé mensuellement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le montant de la participation de la Commune de Taillebourg au SIVOS François Rabelais.

**Vote : Tous Pour**

#### 7) Délibération : Vote des subventions

Monsieur le Maire présente les subventions versées en 2021.

Monsieur Covela Rodriguez explique qu'il est favorable à une augmentation de la subvention pour les Aînés de la Tour.

Monsieur Texier propose de verser 160 euros à toutes les associations.

Monsieur Texier indique que le versement des subventions sera soumis à l'obligation aux associations de fournir leurs comptes de résultats et leur demande de subventions auprès la Mairie.

Monsieur Ganthy demande pourquoi le Nautic Club n'apparaît pas dans le tableau des subventions. Monsieur Texier indique que le Nautic Club n'est pas domicilié sur Taillebourg.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le montant des subventions.

**Vote : Tous Pour**

#### 8) Délibération : Affectation des Résultats 2021

Monsieur le Maire présente les résultats 2021 et propose l'affectation des résultats 2021 comme indiqué ci-après

**Vote : Tous Pour**

#### 9) Délibération : Vote du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif et explique aux membres du Conseil Municipal les différences d'affectation entre le budget 2021 et celui de 2022.

Monsieur le Maire détaille les lignes du budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**Vote : 11 Pour, 1 Abstention Mme Claire Favréaux**

#### 10) Bus Scolaire

Monsieur Covela Rodriguez s'interroge sur les changements d'horaires de passage du bus plus tôt le matin qui entraîne des différences de près d'une heure en centre bourg.

Monsieur le Maire explique que la modification de la ligne du passage du bus scolaire a été faite suite à une demande de la Commune concernant des problèmes de sécurité de l'arrêt Bel Air qui est jugé dangereux (sur la chaussée, en côte, dans un virage, sur une départementale). Les services de voirie du département n'ont pas voulu répondre favorablement à une proposition d'implantation au niveau des containers à verre, en face la sortie du lotissement de la Tour Saint Louis et ont donc obligé les services de la Région (Compétence des bus) à inverser le sens de passage. En terme d'horaire, cela entraîne, par exemple, des écarts favorable aux enfants du village des Maçons, mais défavorable pour le Centre-bourg.

Monsieur Covela Rodriguez indique que seule la ligne circulant dès 06h40 a été modifiée.

La ligne de 08h00 n'a pas été modifiée et le ramassage se fait toujours dans le sens « traditionnel ».

Monsieur le Maire s'étonne de cette disposition contradictoire. La situation de dangerosité doit être appliquée pour toutes les lignes ou une autre solution doit être trouvée (arrêt bus). Il va établir un constat de passage et d'arrêt sur la ligne de 8h00.

#### 11) Soirée Jazz – Repas des aînés

Monsieur Texier indique que la commission des fêtes s'est réunie. Seul deux membres de la commission était présents, dont lui.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis de prestations.

Les groupes présélectionnés sont chers (reste à charge de 2000 € pour la commune, après subventions départementales + les frais de nuitées)

Après une semaine de recherche, seule le groupe Lo Roch semble disponible et accessible au niveau tarif (800 € ht, après subvention du Département).

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'écouter leur prestation sur internet et de donner une réponse par mail avant lundi 28 mars pour une réservation le samedi 06 août 2022.

#### Repas des Aînés

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se positionner sur la tenue d'un repas des aînés.

Madame Broome propose de le faire au mois d'avril.

Monsieur Texier indique que la solution d'un goûter pourrait être adaptée pour le printemps et le maintien du repas en période fêtes en fin d'année.

Madame Favréaux indique qu'une animation sera souhaitable si le goûter était proposé.

Madame Broome indique que pour l'animation il faut tenir compte des demandes des aînés.

Elle propose de se renseigner sur le prix d'une animation (chanson ancienne).

Monsieur Texier rappelle que les aînés eux-mêmes étaient défavorables à une animation musicale extérieure (trop bruyante et trop de sollicitations pour faire « l'animation »). Ils ont envie de pouvoir converser entre eux dans une certaine quiétude.

Monsieur Erable demande si le goûter ne reviendra pas plus cher financièrement qu'un repas.

Messieurs Texier et Covela Rodriguez indiquent que forcément le goûter sera moins cher, même si c'est un goûter amélioré.

Les membres du Conseil Municipal valident le principe qu'un repas au mois d'avril ne paraît pas une bonne solution (élections en Avril puis en Juin).

L'option du goûter est actée pour le 15 Mai, le repas des aînés sera proposé début décembre.

Monsieur le Maire propose une petite animation de jeu de mémoire visuelle qu'il avait déjà préparé pour le repas de fin d'année.

Monsieur le Maire contactera le Maire d'Annepont pour savoir s'il participe au goûter.

#### 12) Questions diverses

Monsieur le Maire demande à madame Favréaux de développer sa demande de questions diverses faite par mail :

*« En vue du prochain CM de jeudi, j'ai une question concernant l'aire de jeux :*

*J'ai constaté que Pierre avait décaissé le terrain et qu'une clôture est en cours d'installation.*

*Aucun retour n'a été fait de la visite du 17 novembre avec le Syndicat de voirie pour avis technique, faisabilité et proposition.*

*D'autre part, lors du CM du 29/10/21, il a été dit et noté que je devais faire partie du "groupe" de réflexion quant au choix des futurs jeux et la tranche d'âge concernée.*

*Par mail du 20 décembre 2021 adressé à Pierre (Philippe, Gérard, Fabrice et Daniel étant en copie), je l'interrogeais sur ce point et ce qu'il en était. Mail resté sans réponse.*

*Aussi, je réitère ma question. Au vue de l'avancée des travaux, les jeux ont-ils été choisis ? Si non, je demande donc à participer à cette consultation.*

*Si oui, quels jeux pour quelle tranche d'âge ? Pour quels coûts ? »*

Mme Favréaux indique qu'elle a été choisie pour participer à la consultation du choix des aires de jeux.

M. Texier répond que ni dans le compte rendu du 29-10-2022, ni dans les notes de monsieur Ganthy il n'est fait mention de son nom. Il informe toutefois que les membres du conseil municipal peuvent sans problème, être présents aux commissions, si le sujet les intéresse.

Monsieur Texier indique que :

- le syndicat de voirie n'a pas été sollicité pour réaliser les travaux d'installation des jeux, mais pour donner son avis sur la sécurisation (pose de clôture ou non) de l'installation au regard de la position du site (routes à proximité, animaux errants dans le sable, etc.) et de la finalisation du revêtement du terrain de basket. Il fait lecture du mail du syndicat de voirie qui renvoie vers les documents réglementaires disponibles sur internet.

- que la suppression des jeux, la récupération de la clôture et son transfert place du champ de foire ont été acté lors d'un précédent conseil.

Comment le type de jeux, le nombre et le coût aurait pu être défini, alors que le budget n'était pas voté ?

Mme Favréaux dit qu'elle n'est pas au courant.

Elle regrette que Monsieur le Maire n'ai pas répondu à son message.

Monsieur le Maire lui indique que son message est une forme de « procès d'intention » et qu'il lui était possible de s'arrêter au niveau des travaux pour poser des questions, notamment aux agents techniques qui disent « ne pas connaître madame Favréaux ».

Monsieur Texier explique aux membres du Conseil Municipal qu'il n'a pas vocation à transmettre toutes les informations qu'il reçoit ni à « faire suivre » les dizaines de mail dont il est destinataire.

Madame Albert propose de faire un sondage auprès des parents de l'école pour le choix des jeux.

Messieurs Covela, Gallais et Texier ne sont pas pour.

Monsieur Texier rappelle que les jeux ne sont pas à destination unique des parents d'élèves, mais des Taillebourgeois et promeneurs en général.

Fin de la séance : 21h30